

suissimage

Stiftung Kulturfonds
Fondation culturelle
Fondazione culturale
Fundaziun culturala

Neuengasse 23
CH-3000 Bern 7
T +41 31 313 36 30
F +41 31 313 36 37
kuko@suissimage.ch

www.suissimage.ch

Rapport d'activités 2014

Fondation culturelle de SUISSIMAGE

Conseil de fondation

En 2014, le Conseil de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

- Roland Cosandey, professeur et historien du cinéma, Vevey
- Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich
- Gérard Ruey, producteur, Nyon
- Carola Stern, distributrice, Zurich
- Eva Vitija, scénariste, Winterthour.

La Commission culturelle a tenu 6 séances ordinaires pendant l'année sous revue.

Approbation du rapport d'activités 2013

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2013, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 4 septembre 2014.

Programme principal/Aide automatique à la production de longs métrages

En 2014, la Fondation a soutenu les 42 films suivants:

- PS Film: **Cahier africain** de Heidi Specogna
- La Belle Film: **Fell in Love with a Girl** de Kaleo La Belle
- T&C Film: **Dark Star Gigers Welt** de Belinda Sallin
- Rita Productions: **Ma vie de Courgette** de Claude Barras
- Plan B Films: **Nichts passiert** de Micha Lewinsky
- Mirapix: **Phontastisch** de Gitta Gsell
- Frédéric Gonseth Productions: **L'usage de la démocratie** de Frédéric Gonseth
- Close Up Films: **Wild Plants** de Nicolas Humbert
- maximage: **Der Hund** d'Esen Isik
- Calypso Film: **Die weisse Arche** d'Edwin Beeler
- Peacock Film: **7 Days** de Rolando Colla
- Close Up Films: **Pulse** de Paule Muret
- p.s.72 Productions: **Briefe aus dem Gefängnis** d'Eric Bergkraut
- Envi Films: **Children of the Arctic** de Nick Brandestini
- Dschoint Ventschr: **Der Polder** de Samuel Schwarz et Julian Grünthal
- Triluna Film: **Usfahrt Oerlike** de Paul Riniker
- Vega Film: **Amnésie** de Barbet Schroeder
- Ventura Film: **La periferia del nulla** de Zijad Ibrahimovic
- Little Monster: **Molly Monster** de Ted Sieger
- Lang Film: **Rider Jack** de This Lüscher
- Frama Films: **BFF best friends forever** de Victor Tognola
- Climage: **Le commun des mortels** de Stéphane Goël
- Bande à part: **La vanité** de Lionel Baier
- Zodiac Pictures: **Heidi** d'Alain Gsponer
- Filmkollektiv: **Unstillbares Feuer** d'Urs Graf
- Amka Films: **Particelle di dio** de Valerio Jalongo
- Cab Productions: **De l'autre côté de la mer** de Pierre Maillard

- Biograph Film: **Gyrischachen** de Sonja Mühlemann
- C-Films: **Schellen Ursli** de Xavier Koller
- Tipi'mages: **La Prenda** de Jean-Cosme Delaloye
- HesseGreutert: **Amateur Teens** de Niklaus Hilber
- Tipi'mages: **Attends-moi** de Mitko Panov
- Christian Frei: **Raving and Leaving Iran** de Susanne Regina Meures
- tellfilm: **Der grosse Sommer** de Stefan Jäger
- Contrast Film: **Heimatland** de Michael Kruppenacher, Jan Gassmann, Lisa Blatter, Michael Scheiwiler, Tobias Nölle, Gregor Frei, Benny Jaberg, Jonas Meier, Lionel Rupp, Carmen Jaquier
- Close up Films: **Il pescatore di corpi** de Michele Pennetta
- Elefant Films: **Le miracle de Tekir** de Ruxandra Zenide
- Vega Film: **Un juif pour l'exemple** de Jacob Berger
- Louise Productions: **Thiel le Rouge** de Danielle Jaeggi
- Dschoint Ventschr: **Elmer und das Ende des Bankgeheimnisses** de Werner Schweizer
- Intermezzo Films: **Mon foie, ma foi** de Res Balzli
- SwissDok: **Das Leben festhalten** d'Eva Vitija

Rappelons que la subvention est calculée en fonction des salaires et droits versés par les producteurs aux auteurs suisses et attestés par contrats. Après la sortie des films, la commission examine encore les décomptes et vérifie que les rémunérations prévues pour les scénaristes et réalisateurs ont effectivement été versées.

Le total des aides automatiques en 2014 s'élève à **CHF 2'442'376.-**. Le montant moyen des subventions est de CHF 58'151.- par film; le montant maximum était de CHF 120'000, le minimum de CHF 3'840.- en 2014.

Année	Projets	Total des subventions CHF	Moyenne par film CHF
2014	42	2'442'376 (80%)	58'151 (80%)
2013	43	2'405'745 (80%)	55'947 (80%)
2012	41	2'281'464 (80%)	55'645 (80%)
2011	27	2'136'126 (100%)	79'115 (100%)
2010	23	1'546'725 (100%)	67'250 (100%)

Aide au développement créatif

Les Fonds culturels de SUISSIMAGE et SSA ont prévu de soutenir 10 projets sur 3 ans (2 en 2013, 4 en 2014 et 4 en 2015) avec une somme totale de CHF 500'000.-.

En 2014, le jury composé des producteurs Peter-Christian Fueter (Suisse), Geoffroy Grison (France) et Claude Waringo (Luxembourg) s'est réuni lors de deux sessions en juin et en novembre. Il a examiné 13 projets en tout et en a choisi 2 par session qui justifiaient des frais de développement exceptionnels pour des travaux artistiques, techniques ou logistiques nécessaires à la mise en œuvre de la vision du réalisateur.

Au printemps:

- **Der Postraub**, scénario et réalisation de Dani Levy, production Turnus Film
- **Papa Moll**, scénario de Matthias Pacht, réalisation de Manuel Hendry, production Zodiac Pictures.

En automne:

- **Baby**, scénario de Barbara Kulcsar & Natascha Beller, réalisation de Barbara Kulcsar, production Plan B Film

- **Die Dunkelheit in den Bergen**, scénario de Silvio Huonder, réalisation de Markus Fischer, production Snakefilm.

Chaque projet soutenu a reçu CHF 50'000.-.

SUISSIMAGE a versé CHF 93'000.- pour l'année 2014 sur le compte géré par la SSA.

Aide à la numérisation

Pendant la période sous revue, la commission a élaboré un nouveau mini-programme sous la forme d'une aide à la numérisation de longs métrages tournés en format analogique. Le but du programme est de permettre le maintien en exploitation ou une nouvelle exploitation de ces films dans les salles de cinéma en Suisse et à l'étranger, dans des festivals, sur les plateformes VOD ou d'autres circuits du marché de la diffusion par internet et des nouveaux médias; le format numérique permet aussi la diffusion télévisée en haute définition et la fabrication de DVD de bonne qualité. Il s'agit d'une aide à l'exploitation, comme le fut l'aide à l'édition de DVD à l'époque, et non d'une contribution à la conservation patrimoniale. Par ailleurs, le soutien n'est pas automatique; la commission culturelle de SUISSIMAGE opère une sélection des projets. Une enveloppe de CHF 200'000.- par an est mise à disposition pendant deux ans. Les subventions ne peuvent pas dépasser CHF 20'000.- par film.

Le programme (Konzept) fut publié le 15 octobre 2014, date de l'entrée en vigueur du règlement. Au 31 décembre, le Fonds culturel avait reçu 9 demandes, qui ont été traitées au début de 2015. Il a décidé de soutenir la numérisation des films suivants:

- **Das Fräulein** d'Andrea Staka (Oko Film)
- **Well Done** de Thomas Imbach (Oko Film)
- **Höhenfeuer** de Freddy Murer (Lang Film)
- **Fluchtgefahr** de Markus Imhoof
- **Babylon 2** de Samir (Dschoint Ventschr)
- **A Tickle in the Heart** de Stefan Schwietert

Aide à la promotion

Le programme s'est achevé à la fin novembre 2013. Cependant, le contrôle des décomptes pour versement des 2^{èmes} tranches s'est poursuivi durant l'année sous revue et le Fonds culturel a versé CHF 34'200.- de soldes de subvention aux producteurs en 2014. Quelques dossiers sont encore en suspens et les soldes seront versés (ou non) en 2015.

A la fin du programme, on constate que la somme des aides versées ne correspond pas tout à fait aux montants prévus. Ces différences, lors du paiement de la seconde tranche de l'aide, s'expliquent par le fait que des décomptes ne nous sont pas parvenus, ou que le nombre de projections ne correspondait pas au dossier de demande. A l'inverse, au vu des factures, quelques subventions ont aussi été supérieures à ce qui était prévu.

Subsides divers (10% disponibles)

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2014, la Fondation a reçu 11 demandes et elle a soutenu les 5 projets suivants avec un montant total de **CHF 39'000.-**:

- ssfv, exposition itinérante *Drehbereit/Prêt à tourner/Pronti a girare*
- Université de Zurich, colloque sur l'ère digitale (Diastor)
- Ciné&Lettres, coffret dvd des œuvres de Jacqueline Veuve
- Festival Tous Ecrans, 20^e anniversaire; Workflow
- Kurzfilmtage Winterthur, Writer's Room.

En outre, le Fonds culturel a versé la contribution annuelle de CHF 30'000.- au Fondo FilmPlus della Svizzera italiana et la seconde tranche d'une aide de 2013 à artfilm.ch.

Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds

La Fondation culturelle de SUISSIMAGE est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA. Carola Stern représente la Fondation culturelle de SUISSIMAGE au Teleproduktions-Fonds.

L'attribution d'un montant de **CHF 600'000.-** pour la production de films de télévision a été renouvelée en 2014.

Pendant l'année sous revue, le Fonds de production télévisuelle a investi un montant total de CHF 3'133'000.- pour (le développement ou) la production de 45 films dont:

- 6 téléfilms de fiction (2 it, 4 all): CHF 1'350'000.-
- 2 séries et 1 téléfilm (fr): CHF 700'000.-
- 24 documentaires (2 it, 10 all, 12 fr): CHF 860'000.-
- 11 scénarios (développement) (4 all, 5 fr, 2 it): CHF 173'000.-
- 1 film d'animation (fr): CHF 50'000.-.

Prix

Pendant l'année sous revue, SUISSIMAGE et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants, pour une somme totale de **CHF 75'000.-**, soit CHF 37'500.- par société.

- Lors des Journées de Soleure, le Prix SUISSIMAGE/SSA de la relève pour le meilleur court métrage (CHF 15'000.-) a été attribué à Maurizius Staerke-Drux pour **Wenn der Vorhang fällt**.
- Les Prix du public (total CHF 10'000.-) pour les meilleurs films d'animation ont été attribués à:
 - Marcel Barelli pour **Vigia** (1^{er} Prix CHF 5'000.-)
 - Anete Melece pour **The Kiosk** (2^e Prix CHF 3'000.-)
 - Gerd Gockell pour **Patch** (3^e Prix CHF 2'000.-).
- Au Festival international de films de Fribourg, le Prix spécial du jury (CHF 10'000.-) a été décerné à Alejandro Fernandez pour **To Kill a Man**.
- A Visions du réel à Nyon, le Prix du jury (CHF 10'000.-) a été décerné à Alain Margot pour

Je suis Femen.

- Au Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF), le "H. R. Giger Award" du meilleur court métrage suisse (CHF 10'000.-) a été attribué à Luca Zuberbühler pour **Lothar**.
- Au Festival international du film d'animation Fantoche à Baden, le "Best Swiss Award" (CHF 10'000.-) a été attribué à Joana Locher pour **Oh Wal**.
- Aux Internationalen Kurzfilmtage Winterthur, le Prix du meilleur film suisse (CHF 10'000.-) a été attribué à Ursula Meier pour **Tisina Mujo**.

BILAN au 31 décembre 2014 et 2013

ACTIF	Explication	31.12.2014	31.12.2013
		en CHF	en CHF
ACTIFS CIRCULANTS			
Liquidités et placements à court terme		962'905.38	827'588.11
Autres créances à court terme	1	0.00	113.35
Actifs transitoires	2	156'761.62	213'318.18
Total actifs circulants		1'119'667.00	1'041'019.64
Total de l'actif		1'119'667.00	1'041'019.64
PASSIF	Explication	31.12.2014	31.12.2013
		en CHF	en CHF
FONDS ETRANGERS A COURT TERME			
Autres engagements à court terme	3	1'576.50	4'322.25
Créanciers aides ponctuelles		3'000.00	3'000.00
Créanciers aides à la promotion		0.00	35'911.65
Créanciers aides automatiques		106'943.00	105'600.00
Passifs transitoires	4	5'500.00	5'000.00
Total fonds étrangers à court terme		117'019.50	153'833.90
Total fonds étrangers		117'019.50	153'833.90
CAPITAL DE L'ORGANISATION			
Capital versé		1'274'384.05	1'274'384.05
Capital libre généré		-387'198.31	-42'683.47
Résultat de l'exercice		115'461.76	-344'514.84
Total capital de l'organisation		1'002'647.50	887'185.74
Total du passif		1'119'667.00	1'041'019.64

COMPTE D'EXPLOITATION 2014 et 2013

	2014	2013
	en CHF	en CHF
Attribution de SUISSIMAGE provenant des décomptes	3'435'967.68	3'268'054.35
Remboursements (avances sur recettes)	3'633.88	8'674.10
Autres produits d'exploitation	3'993.30	5'142.80
Total produits	3'443'594.86	3'281'871.25
Subsides divers	-84'000.00	-154'000.00
Fonds de productions télévisuelles	-600'000.00	-600'000.00
Prix	-37'500.00	-37'500.00
Aides automatiques à la production	-2'442'376.00	-2'405'745.20
Subsides à la promotion	-33'738.00	-255'203.25
Soutien au développement créatif	-93'000.00	-93'000.00
Autres subventions	-462.00	-27'616.20
Total subventions	-3'291'076.00	-3'573'064.65
Jetons de présence du Conseil de fondation	-18'186.20	-19'386.40
Examen des dossiers	-6'821.00	-12'118.00
Frais du Conseil de fondation	-5'210.10	-5'558.90
AVS / AC	-887.65	-1'303.70
Honoraires organe de surveillance et de contrôle	-5'702.00	-5'052.00
Frais bancaires	-67.55	-90.50
Autres frais de bureau et d'administration	-182.60	-9'811.94
Total frais administratifs	-37'057.10	-53'321.44
Total charges	-3'328'133.10	-3'626'386.09
Résultat d'exploitation de la Fondation	115'461.76	-344'514.84
Produit de l'intérêt	0.00	0.00
Total produits financiers	0.00	0.00
Résultat de l'exercice avant attribution au capital	115'461.76	-344'514.84
Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-)	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	115'461.76	-344'514.84

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL**Capital de l'organisation**

Désignation	01.01.2014	Attribution	Prélèvement	31.12.2014
Capital versé	1'274'384	-	-	1'274'384
Capital libre généré	(387'198)	-	-	-387'198
Résultat de l'exercice	-	115'462	-	115'462
Total capital de l'organisation	887'186	115'462	0	1'002'648

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation:

Le capital versé est né en 1988 d'un transfert de fortune de la société coopérative SUISSIMAGE

Les disponibilités sans restriction de disposition (fonds libres) sont indiquées au capital de l'organisation. La Fondation désigne par capital libre généré les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

1. Principes de l'établissement des comptes

Fondements de l'établissement des comptes

L'établissement des comptes du Fonds culturel de SUISSIMAGE applique les recommandations relatives à l'établissement des comptes (Swiss GAAP RPC 21) et donne une image fidèle de la situation réelle de la fortune, de l'état des finances et des produits (true and fair view). La date de clôture de l'exercice est le 31 décembre. Les principaux éléments d'établissement du bilan sont mentionnés ci-après.

Liquidités

Les liquidités incluent les avoirs en banque et des dépôts à court terme (échéance dans les trois mois suivant la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque sont évalués à la valeur nominale, les dépôts à court terme aux valeurs du marché.

Créances/actifs transitoires

Les créances et les actifs transitoires sont indiqués à la valeur nominale moins les corrections nécessaires à une gestion rationnelle.

Fonds étrangers

Les fonds étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

Compte d'exploitation

Les charges et produits sont délimités à la période à laquelle ils prennent effet (Accrual Basis).

2. Explications relatives au bilan

	31.12.2014	31.12.2013
1 Autres créances à court terme	0.00	113.35
Créances diverses	0.00	113.35
2 Actifs transitoires	156'761.62	213'318.18
Prétention à l'égard de SUISSIMAGE	156'761.62	213'318.18
3 Autres engagements à court terme	1'576.50	4'322.25
Créanciers divers	0.00	0.00
Régularisation à l'égard de SUISSIMAGE (tiers lié)	1'576.50	4'322.25
4 Passifs transitoires	5'500.00	5'000.00
Autres frais non encore payés	5'500.00	5'000.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

3. Autres indications

Transactions avec des tiers liés

Les produits avec la société fondatrice SUISSIMAGE sont mentionnés de manière apparente dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

Indemnisation des organes

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation.

Prestations à titre gratuit

La Fondation n'a fourni aucune prestation à titre gratuit durant l'exercice.

Événements postérieurs à la date du bilan

La Fondation n'a connaissance d'aucun événement survenu après le jour de clôture de l'exercice qui puisse influencer les comptes 2014.

RAPPORT DE PERFORMANCE

But de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE

La Fondation a pour objectif d'encourager la culture cinématographique au sens large; dans la mesure du possible, on encouragera en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à la production, à la promotion et à la distribution, le soutien à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

Prestations durant l'année sous revue

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 42 longs métrages avec un montant total de CHF 2'442'376.-.

Dans le cadre du "mini-programme" d'aide à la promotion, le Fonds a versé des soldes de subventions pour un montant de CHF 33'738.-.

Afin de garantir une certaine marge de manœuvre, environ 10% de la dotation annuelle sont mis à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de ces 10% disponibles, 7 subventions ont été allouées en 2014 pour un total de CHF 84'000.-, montant qui inclut la subvention de CHF 30'000.- au Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

Des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de six festivals, ce qui représente un montant de CHF 37'500.- pour SUISSIMAGE.

De plus, la Fondation culturelle a versé une somme de CHF 93'000.- sur un compte géré par la SSA; ce fonds est destiné à financer le programme d'aide au développement créatif.

Enfin, la Fondation culturelle SUISSIMAGE a renouvelé, au cours de l'exercice, sa contribution de CHF 600'000.- au Fonds de productions télévisuelles.

Organes dirigeants de la fondation

Les organes de la Fondation culturelle SUISSIMAGE se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation: Roland Cosandey, professeur, Vevey
 Kaspar Kasics, réalisateur, Zurich
 Gérard Ruey, producteur, Nyon
 Carola Stern, distributrice, Zurich
 Eva Vitija, scénariste, Winterthour

Directrice: Corinne Frei, Lausanne
Organe de contrôle: PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Liens avec des organisations liées

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur SUISSIMAGE. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élus par l'assemblée générale de SUISSIMAGE. L'un des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de SUISSIMAGE. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative SUISSIMAGE. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative SUISSIMAGE.

La Fondation culturelle décerne par ailleurs des prix et autres contributions, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA.

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est en outre sociétaire du Fonds de productions télévisuelles S.à.r.l. à Berne, à qui elle a versé des contributions chaque année. Enfin, elle a également soutenu financièrement le Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

Risques

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de SUISSIMAGE, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, SUISSIMAGE consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit jusqu'à nouvel ordre 7% et la Fondation de solidarité 3%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.



Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation de la
Fondation culturelle SUISSIMAGE
Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe (pages 6 à 11) de Fondation culturelle SUISSIMAGE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21 incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les dispositions de Swiss GAAP RPC 21. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Kuntze'.

Oliver Kuntze
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Martinez'.

Esther Martinez
Expert-réviseur

Berne, le 28 janvier 2015